



## OAR-G

FRANZ DE PLANTA, PRÉSIDENT DE L'OAR-G

### Pour une surveillance équilibrée et adaptée aux gérants indépendants

“ La Finma a précisé sa feuille de route en direction d'une future loi sur la place financière. L'OAR-G souhaite accompagner ce mouvement vers une surveillance prudentielle généralisée, afin qu'elle soit équilibrée et adaptée aux gérants de fortune indépendants. Il est extrêmement important pour le développement de la gestion indépendante qu'elle bénéficie d'un cadre clair et qui s'adresse directement à elle. C'est un point capital pour l'avenir de nos entreprises et de nos emplois. Les gérants de fortune indépendants ne disposent pas des mêmes moyens, de la même organisation et de la même structure de clientèle que les banques. Les gérants indépendants ont le plus souvent une clientèle sophistiquée et demandeuse d'une gestion personnalisée, très différente du segment de la clientèle retail (fortune jusqu'à 250.000 francs), qui est souvent l'apanage des banques régionales.

Le contenu de la réglementation sur la production et la distribution des produits financiers de la Finma peut laisser penser qu'on se rapprochera des standards LBVM dans le cadre d'une surveillance

prudentielle des gérants indépendants. Une telle évolution serait inquiétante pour l'avenir de notre profession. Certains aspects concernant l'organisation, les collaborateurs ou les conditions d'octroi de l'autorisation ne semblent pas adaptés aux petites structures et à notre métier. Les structures soumises à la Loi sur les bourses ressemblent à de mini-banques ; or la plupart des gérants de fortune indépendants ne sont pas des mini-banques.

**Un des points du projet de réglementation stipule que ne pourront s'appeler indépendants que les gérants qui ne touchent pas de primes.**

Or la question des rétrocessions est réglée depuis des années par un arrêté du Tribunal fédéral et les codes de conduite en vigueur dans la profession. Les gérants de fortune informent déjà leurs clients lorsqu'ils reçoivent des rétrocessions, en fournissant même un ordre de grandeur des sommes en question.

Nous approuvons le souhait de la Finma de fixer un cadre global, tout en espérant une nouvelle fois qu'on ne nous imposera pas un « Swiss finish » qui dépasse ce à quoi sont soumis nos concurrents.”